

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réconcilier ville et agriculture



DÉPRISE AGRICOLE

Des textes sous-exploités. Négligeant les outils réglementaires visant à protéger les exploitations en zone périurbaine, les villes restent consommatrices des terres agricoles. Toutefois, la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 assigne aux documents d'urbanisme un objectif de réduction de la consommation d'espace.

NOUVELLES DYNAMIQUES

Coconstruction. Le renforcement des liens entre le secteur de l'agriculture et la ville est aujourd'hui au cœur de nouvelles dynamiques de territoires. Se développent ainsi les circuits courts, notamment par le biais de la restauration collective, la veille foncière, pour contenir le prix des terrains, et les marques territorialisées.

PROTECTION

Multifonction. Pour protéger efficacement les terres agricoles de l'urbanisation liée à l'étalement urbain, le projet de territoire doit identifier et favoriser le développement des différentes fonctions de l'agriculture : économique, paysagère, pédagogique, sanitaire et environnementale.

Créer et maintenir l'activité à la périphérie des villes

L'accompagnement est multiforme: soutien à l'investissement, à l'accès au foncier, à la commercialisation...

Différents outils sont mis en œuvre par les collectivités pour soutenir les agriculteurs périurbains. Une stratégie de type gagnant-gagnant se dessine. Cette aide se concentre en effet plus particulièrement sur les porteurs de projet qui répondent aux attentes de durabilité et de proximité du territoire. De même, l'appui à l'installation de nouveaux agriculteurs paraît central pour pérenniser l'activité.

Les aides financières directes

Certaines collectivités apportent un soutien financier aux investissements tels que la construction de serres ou de chambres froides. Le département du Rhône subventionne à hauteur de 70 000 euros l'association « Fontaine à lait » pour l'installation de onze distributeurs de lait en libre service, approvisionnés par les producteurs locaux.



Succès confirmé pour le marché de producteurs installé depuis 2010 par la communauté du pays d'Aix sur le King de l'une des plus vastes zones commerciales d'Europe, Plan de campagne.

D'autres mettent en place des dispositifs d'intervention foncière en collaboration avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). L'Île-de-France fait figure de pionnière. Depuis sa création, en 1976, l'Agence des espaces verts (AEV) a participé à l'élaboration de 75 péri-

107 000 exploitants

(soit 21%) vendent en circuit court, d'après les résultats du dernier recensement agricole de 2012. Ce type de commercialisation autorise au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. La vente à la ferme est le mode principal de commercialisation. Les producteurs de miel (50% des exploitants) et de fruits et légumes (46%) sont les plus engagés dans ce type de distribution.

Source: « Agreste primeur », janvier 2012, n° 275.

mètres régionaux d'intervention cière (Prif) agricoles, répartis près de 37 500 hectares, dont du tiers ont été définitivement acquis par la région. Ces terres sont louées à une centaine d'exploitants. La communauté urbaine de Nantes (24 communes, 590 000 hab., Loire-Atlantique) s'est, elle, engagée depuis 2012 avec la chambre d'agriculture dans la reconquête des friches agricoles, occupent un cinquième de la surface agricole de la métropole, soit 3700 hectares. Les partenaires ont lancé un d'action pour rétablir l'usage agricole de ces espaces, fortement convaincus par les promoteurs. L'intercommunalité finance jusqu'à 100% les actions de défrichage portées par des groupes de producteurs et de propriétaires.

La création de marque territorialisée

Instaurer une marque territoriale a pour principal objectif d'inciter les citoyens à soutenir les agriculteurs de proximité en achetant des

TÉMOIGNAGE

LÉO TYBURCE, animateur de l'Association pour un développement agricole durable en Seine aval

« Les exploitations sont fragilisées »

« Depuis mars 2009, 16 communes de Seine aval sont réunies dans un programme européen Leader (*), axé sur la création de liens durables entre les mondes agricole et urbain. Le territoire du projet, qui compte encore une trentaine d'exploitations, est au cœur d'une opération d'intérêt national [OIN], source de pression foncière considérable. Des espaces agricoles situés sous l'emprise de l'OIN pourraient être aménagés. Cela précarise l'outil de travail et menace la viabilité des fermes à moyen terme. En dessous du seuil de 20% d'activité agricole sur un territoire, le fonctionnement d'une exploitation devient critique car elle ne trouve plus à proximité les soutiens logistiques dont elle a besoin en amont (coopératives) et en aval (grossistes, transformateurs). »

(●●●) produits locaux. Le développement de la consommation engagée constitue un élément favorable. Entre Lyon (Rhône) et Saint-Etienne (Loire), sept communautés de communes (78 communes, 160 000 hab.) ont créé, en 2007, la marque «Le lyonnais, monts et coteaux». L'association porteuse de la marque compte aujourd'hui 123 adhérents, dont 80 agriculteurs et 31 restaurateurs qui se sont engagés à servir en permanence des produits locaux ainsi référencés ou issus du territoire mais qui ne relèvent pas encore de cette marque.

De son côté, la Fédération des parcs naturels régionaux (PNR) a également développé une marque. Pour s'en réclamer, les agriculteurs installés sur le territoire d'un parc doivent souscrire à une charte et observer un cahier des charges précis. Dans l'Avesnois (Nord), un jus de pomme devra ainsi être issu d'un verger de haute tige pâturé par les moutons. A ce jour, plus de 150 produits, services ou savoir-faire sont estampillés de la marque Parc naturel régional.

L'appui logistique

Création d'un réseau d'irrigation, remise en état des chemins et des fossés..., différents aménagements de

l'espace agricole sont réalisés par les collectivités et les intercos pour faciliter le quotidien des exploitants. La communauté d'agglomération Marne et Gondoire (16 communes, 56 000 hab., Seine-et-Marne) a installé une quinzaine de panneaux routiers à l'emplacement de «points chauds» localisés par les agriculteurs. Leur objectif: inciter les automobilistes à prendre patience lorsqu'ils sont coincés derrière un tracteur. Une plaquette a également été distribuée aux services de la voirie pour les sensibiliser aux aménagements à éviter, comme les terre-pleins. Autre exemple: depuis 2008, une zone agricole protégée (ZAP) de 240 ha a été créée à Vernouillet (10 000 hab., Yvelines). Afin de sécuriser cet espace exposé aux vols et dégradations, des fossés ont été creusés et des clôtures installées à l'automne 2010. Le coût de l'opération, 30 465 euros, est financé à 40% par le programme européen Leader (*) et la région Ile-de-France. Enfin, pour améliorer le quotidien de ses agriculteurs, la communauté de communes Berg et Coiron (14 communes, 9 100 hab., Ardèche) les a aidés à créer un groupement d'employeurs et un service de remplacement, à rédiger les statuts des deux associations et à décrocher des subventions.

Les exploitants peuvent faire appel au personnel lors de surchargé de travail ou en cas d'absence (conformation, maladie...). Vingt agriculteurs sont ainsi regroupés, trois d'entre eux se succèdent pour les aider à remplacer.

Créer des débouchés

Les collectivités disposent de différents leviers pour doper les revenus des agriculteurs, dont le plus puissant est la restauration scolaire. Salon-de-Provence (42 440 hab., Bouches-du-Rhône) par exemple, est l'une des premières communes en France à avoir, depuis 2008, intégré durablement des produits bios du terroir dans ses menus. «Au regard des 3 200 repas servis chaque jour, nous avons d'abord calculé nos besoins en légumes en fonction des saisons», détaille Emmanuelle Coudane, directrice de la restauration collective. Nous avons ensuite inclus ce produit dans notre marché public. Un producteur local bio a été retenu pour répondre à quel nous achetons aujourd'hui 6 tonnes de légumes par mois.»

Autre moyen d'action pour soutenir les circuits courts, la création de services de vente directe. La communauté de communes d'Aix (34 communes, 333 000 hab., Bouches-du-Rhône) a installé, en 2008, un marché provisoire de produits biologiques en louant un parking au cœur de l'une des plus vastes zones commerciales d'Europe, Plan de campagne. En partenariat avec la chambre d'agriculture, le marché connaît depuis un succès croissant. Ouvert de début mai à fin octobre, il attire jusqu'à 2 000 visiteurs par jour.

Enfin, le soutien au développement des filières agromatériaux et bio constitue un enjeu important. La communauté d'agglomération Deux-Seines (12 communes, 90 107 hab., Yvelines), dont les surfaces agricoles sont polluées par les boues d'épuration, teste la plantation de moutarde sur 15 ha. Cette graminée vivace qui tolère les sols chargés en nitrates présente une très forte productivité. L'intercommunalité espère étendre cette culture sur 150 à 200 ha pour atteindre les seuils de rentabilité de la filière.

(*) Liaison entre les actions de développement rural et l'économie rurale.

Terres en villes

Cette association a été créée en juin 2000 par des responsables agricoles et des élus intercommunaux, qui avaient développé des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire. Elle regroupe aujourd'hui 23 aires urbaines, chacune représentée par l'interco et la chambre d'agriculture, qui mettent en commun leurs expériences pour promouvoir les intérêts de l'agriculture périurbaine.



TÉMOIGNAGE

PASCAL DAGRON, chargé de mission à l'Association des chambres d'agriculture de l'arc atlantique

«Par manque de savoir-faire, les agriculteurs ne peuvent pas toujours répondre aux demandes de la ville»

«De plus en plus d'agriculteurs souhaitent améliorer leurs revenus en transformant une partie de leur production à la ferme (en fabriquant du fromage à partir du lait, par exemple), pour profiter de l'essor de l'économie de proximité. Les femmes d'exploitant, dont le statut est précaire, sont particulièrement intéressées par le développement de ces activités connexes. Toutefois, les agriculteurs qui souhaitent intégrer les circuits courts ne sont souvent pas en mesure de répondre aux besoins du marché.

C'est une question de taille des exploitations mais surtout de savoir-faire. Les agriculteurs sont formés à la production, pas à la transformation, ni à la commercialisation et à la distribution des produits. Les collectivités doivent favoriser la diversification des activités agricoles en accompagnant ces porteurs de projet. D'une part, en encourageant les organisations professionnelles à développer des formations, d'autre part, en apportant un soutien logistique aux producteurs pour les aider à se diversifier.»

Martine Thérond,
directrice générale adjointe
de la communauté d'agglomération
du pays d'Aubagne
et de l'étoile.



C. ALMODOVAR

CA du pays d'Aubagne et de l'étoile (Bouches-du-Rhône) • 12 communes • 101 260 hab.

Agir contre la spéculation

« Sans la politique menée par la communauté d'agglomération [CA], il n'y aurait plus d'exploitations sur ce territoire où la pression foncière est énorme », lâche André Ville-neuve, conseiller à la chambre départementale d'agriculture. Alors que le pays compte plus de 1500 hectares de terres fertiles, seul le tiers est cultivé par une centaine de producteurs. Nombre de propriétaires laissent en friche leurs parcelles, attendant qu'elles deviennent urbanisables. Pour faciliter les implantations, l'agglomération achète des terres qu'elle rétrocède à des agriculteurs contre un remboursement échelonné et à taux zéro. Une dizaine d'opérations ont eu lieu depuis 2000. « Dès qu'un terrain agricole est à vendre et que le montant notifié par le propriétaire est trop élevé, nous demandons à la Safer [*]

de préempter et de réviser le prix, explique Martine Thérond, directrice générale adjointe [DGA] de l'interco. Le tarif a ainsi été contenu à 10 euros le mètre carré. » Récemment, la CA a acquis, avec l'association Terre de liens, une exploitation de 6 000 m² avec une habitation, là où une grande surface voulait construire un parking. « La Safer a préempté et nous avons acheté la propriété au prix du service des domaines, soit 334 000 euros, précise la DGA. Nous la louons à un maraîcher bio engagé dans une association de maintien de l'agriculture paysanne. »

[*] Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

À RETENIR

L'interco conduit, avec la Safer, une veille foncière qui limite le renchérissement des terres agricoles.

CA du pays Voironnais (Isère) • 34 communes • 95 000 hab.

Soutenir la diversification

« Entre 2010 et 2011, le nombre d'agriculteurs bios est passé de 19 à 27. Ils devraient être une dizaine de plus en 2012, se réjouit Frédéric Delattre, chef du service agriculture, forêts et développement rural de la communauté d'agglomération du pays Voironnais. 20% de nos exploitants travaillent en circuits courts. » Et une quinzaine de jeunes agriculteurs s'installent, chaque année, sur ce territoire voisin de l'agglomération grenobloise où opèrent encore 400 exploitations. « Nous leur proposons une aide qui varie entre 1 000 et 6 000 euros, poursuit Frédéric Delattre. Ceux qui n'ont pas hérité d'une exploitation et qui s'engagent à travailler en circuit court et/ou en agriculture biologique bénéficient d'un bonus. » L'intercommunalité soutient aussi les porteurs de pro-

jet de diversification. Ainsi, cinq exploitations ont reçu une aide de 38 000 euros pour la création de magasins de vente ou d'ateliers de transformation à la ferme. Dix-sept agriculteurs qui s'orientent vers la culture biologique ou adoptent une démarche de circuits courts ont bénéficié d'un financement pour un montant global de 50 000 euros. L'agglomération apporte également un appui logistique aux agriculteurs en conversion vers le bio. « Nous avons coconstruit cette stratégie avec les agriculteurs qui siègent dans les commissions chargées d'attribuer les différentes aides », souligne Frédéric Delattre.

À RETENIR

La collectivité finance en priorité les agriculteurs bios engagés dans les circuits courts.

Frédéric Delattre, chef du service agriculture, forêts et développement rural de la communauté d'agglomération du pays Voironnais.



É. EYMARD DUVERNEY

« Producteurs, citoyens, élus : faire alliance »

Xavier Guiomar, chercheur à Agro Paris Tech, s'intéresse à l'impact des politiques locales sur l'agriculture : dans quelle mesure celles-ci l'orientent-elle vers la durabilité et la proximité ?

Pourquoi de plus en plus de collectivités se réapproprient-elles les enjeux agricoles ?

Pour plusieurs raisons. D'abord, certaines d'entre elles ont ouvert la voie depuis de nombreuses années. Je pense à Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne), qui a créé un lotissement maraîcher « agrotouristique » dès 1977. Plus de trente ans après, on y pratique toujours le maraîchage et les enfants ont repris les exploitations de leurs parents. Ces pionnières ont beaucoup fait évoluer les pratiques, les politiques et les outils réglementaires en faveur de l'agriculture périurbaine. Ensuite, les nouvelles préoccupations environnementales et alimentaires vont dans le sens d'une réappropriation locale des enjeux agricoles, a fortiori autour des villes. Enfin, le désengagement de l'Etat de l'aménagement du territoire pèse beaucoup dans cette relocalisation. Les orientations actuelles de la politique agricole commune aussi. En effet, la PAC soutient peu le maraîchage ou l'arboriculture, filières les plus en prise avec les circuits courts et les plus emblématiques dans le paysage périurbain.

Comment les élus peuvent-ils associer habitants et agriculteurs ?

La construction d'une gouvernance locale de l'agriculture commence souvent par une petite réalisation concrète qui fait bouger les lignes. L'introduction d'un produit local à la cantine, même une fois par semaine, peut ouvrir une brèche. Soit l'agriculteur, soit les parents, soit les deux peuvent se dire « pourquoi n'irions-nous pas plus loin », en organisant des visites de la ferme pour les enfants ou en créant une association de maintien de

l'agriculture paysanne ? Des alliances bi- ou tripartites peuvent ainsi se former entre la collectivité, les citoyens et les producteurs. Et un danger extérieur d'urbanisation peut souder l'ensemble de ces acteurs pour préserver les surfaces agricoles. L'animation et la médiation peuvent ensuite faire évoluer ces liens vers une charte d'engagements réciproques prenant les habitants à témoin. Des outils, comme les agendas 21 et les schémas de cohérence territoriale incitent aussi les collectivités à sortir des politiques sectorielles et à intégrer l'agriculture dans leur projet de territoire, avec tous les acteurs et tous ses enjeux.



Xavier Guiomar, ingénieur d'études géographe à Agro Paris Tech

Comment les activités peuvent-elles solidement s'enraciner ?

La stratégie purement défensive des terres agricoles ne peut pas résister à de puissants projets d'urbanisation à forte valeur ajoutée économique. Les collectivités doivent donc aider l'agriculture périurbaine à développer ses services aux citoyens - protection de la biodiversité, identité du territoire, qualité des paysages, valorisation des déchets. Cette dimension multifonctionnelle lui assurera légitimité et pérennité. Venir en appui de l'agriculture biologique en circuit court fournit une réponse aux attentes urbaines vis-à-vis de l'environnement, de la santé et de l'alimentation. Lorsque les habitants d'un territoire se sont « appropriés » les trois hectares du maraîcher voisin, parce que celui-ci répond à leurs besoins de nature en ville et de lien avec le producteur, il devient beaucoup plus difficile de l'exproprier. Surtout si la collectivité a elle-même déjà investi dans l'équipement et la valorisation de la zone agricole.

Pour aller plus loin

À LIRE

Pour une agriculture raisonnée

André Aschieri, maire de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), et Maud Lelièvre, avocate spécialiste de développement durable, s'attachent dans un récent ouvrage à démontrer qu'il est possible de nourrir la planète avec une agriculture raisonnée. Ils appuient leur démonstration sur différents exemples d'initiatives prises par des communes exemplaires.

« La Fin des terres. Comment mangerons-nous demain? », édition Scrineo, mai 2012.

SUR LE WEB

• La gestion de l'espace

Au sein du Réseau rural français, plusieurs groupes travaillent sur la gestion de l'espace. Le réseau Basse-Normandie notamment s'est penché sur les processus de concertation nécessaires pour envisager la place de l'agriculture avec l'ensemble des partenaires locaux. Ce travail a conduit à l'édition de fiches projets et d'un guide.

Site internet : www.reseaurural.fr > groupes thématiques nationaux > gestion de l'espace > projets et production > actes du colloque de Vire des 4 et 5 novembre 2010.

• Le soutien aux agriculteurs qui s'installent

Enjeux, axes stratégiques et acteurs, l'association Terres en villes a réalisé un premier état des lieux, en mai 2011, des politiques d'installation et d'accueil dans ses agglomérations membres.

Site internet : www.terresenvilles.org > nos documents > institutionnels > fiche « le point sur les politiques d'accueil et d'installation »

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- **Wavrans-sur-l'Aa invente un urbanisme de qualité en milieu rural**
<http://archives.lagazette.fr/17568983>
- **En pays d'Aix, des petits producteurs au cœur d'une zone commerciale**
<http://archives.lagazette.fr/14239343>
- **Nantes met les écoles à la disposition des Am**
<http://archives.lagazette.fr/12110369>